



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 5 avril 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers, Renée Thiboutot, Sébastien Bélisle et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; et madame Valérie Fournier, secrétaire.

Étaient absents : madame Rita B. Barrette, conseillère, et messieurs Yves Dubé et Richard Mailloux, conseillers.

2016-51

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-52

Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2016, au montant de 760 710,58 \$.

2016-53

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté, dit règlement amendant le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone autorisant les petites maisons.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions pour l'aménagement paysager de la promenade du centenaire. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Aménagement paysager É. Mercier inc.	32 763,28 \$
Regénération	26 181,97 \$

2016-54

Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu de retenir la soumission de Regénération, au montant de 26 181,97 \$.

2016-55

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre monsieur Ghislain Fontaine et la Ville de La Sarre, concernant le lot numéro 3 541 577 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 000 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-56

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver tels que présentés les états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Sarre au 31 décembre 2015, montrant des produits de 514 356 \$ et des charges totalisant 513 309 \$, soit un excédent des produits sur les charges au montant de 1 047 \$.

2016-57

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Belisle et résolu que le maire, monsieur Normand Houde, soit délégué au comité exécutif du 100^e anniversaire de



La Sarre, et que le conseiller, monsieur Louis Côté, soit désigné à titre de représentant de la Ville en remplacement de la conseillère Rita B. Barrette.

2016-58

Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et la Corporation des fêtes du 100^e.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-59

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et les promoteurs de la présentation d'un rodéo.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest demande l'appui des municipalités, des OMH de son territoire et de la FQM;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre reprend chacun des « CONSIDÉRANT » de la résolution numéro 2016-01-29 de la MRC de Pierre-De Saurel (résolution jointe à la présente);

2016-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu :

QUE le conseil de la Ville de La Sarre exprime son désaccord avec le contenu du projet de loi numéro 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres :

- Constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
- Faire en sorte que le nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine;

QUE la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi-Ouest.

ATTENDU QUE le projet de loi n° 86 propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

ATTENDU QUE le monde municipal est inquiet de la perte de pouvoir local et décisionnel qu'introduit ce projet de loi;

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional.

2016-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu :



QUE la Ville de La Sarre fasse siennes les recommandations contenues au mémoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or de février 2016 déposé dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Les membres du conseil analysent le plan d'affichage de la Boutique Oli, nouvellement située au 57, 5^e Avenue Est.

Compte tenu que ces plans illustrent un projet parfaitement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

Compte tenu de ce qui précède :

2016-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'accepter le projet d'enseigne tel que proposé.

Les membres du conseil analysent le plan d'affichage de Buro Concept, situé au 370, Principale.

Compte tenu que ces plans illustrent un projet parfaitement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

Compte tenu de ce qui précède :

2016-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'accepter le projet d'enseigne tel que proposé.

Les membres du conseil analysent le plan d'affichage du futur restaurant Buffet Ansélia, situé au 282, Principale.

Compte tenu que ces plans illustrent un projet parfaitement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

Compte tenu de ce qui précède :

2016-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accepter le projet d'enseigne tel que proposé.

ATTENDU QUE Ferme Canland demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de l'activité suivante : drainage pour améliorer la structure du sol, sur le lot 3 871 058, rang 10;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 2 163,08 \$;

2016-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Belisle et résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de Ferme Canland pour un montant maximum de 2 163,08 \$.

2016-66

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu de confirmer auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) que le montant de 5 000 \$ attribué à la Ville de La Sarre dans le cadre du Mérite MMQ sera utilisé



pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar à proximité du passage des étudiants fréquentant une école primaire.

2016-67

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'affecter une somme de 521 188,71 \$ à même le surplus accumulé en paiement des travaux de la 2^e Avenue Ouest.

2016-68

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser l'utilisation de rues lors du Défi Iamgold.

2016-69

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'autoriser le maire, monsieur Normand Houde, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, toute entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels.

ATTENDU QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;



ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

2016-70

Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu :

QUE la Ville de La Sarre endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

CONSIDÉRANT que la fromagerie La Vache à Maillotte désire faire autoriser son procédé de biométhanisation pour le traitement de son lactosérum et la combustion du biogaz;

CONSIDÉRANT que la fromagerie La Vache à Maillotte souhaite abaisser ses charges polluantes à l'effluent grâce à ce procédé;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de La Sarre d'appuyer la démarche de la fromagerie en lien avec les autorisations environnementales;

CONSIDÉRANT que la firme Stavibel inc. a effectué une étude d'évaluation de la capacité de traitement résiduelle des étangs aérés pour la Ville de La Sarre en décembre 2015 (LS241-000-RE-02);

CONSIDÉRANT que ce rapport confirme une capacité résiduelle pour les étangs indiquée au tableau ci-dessous selon certaines conditions;

	Conception	Projeté
Débit (m ³ /d)	4 813	5 861
Charge en DBO ₅ C (kg/d)	557	1 139

2016-72

IL EST RÉSOLU, sur proposition du conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot;

D'autoriser la fromagerie La Vache à Maillotte à capter jusqu'à 70 m³/d d'eau potable à l'aqueduc pour ses procédés d'usage et de biométhanisation;

De respecter les conditions édictées par le rapport d'ingénierie prouvant la capacité de traitement résiduelle des étangs aérés :

- Assurer un taux d'oxygène dissous minimal de 2 mg/l à l'effluent et augmenter la capacité d'aération aussitôt que le système actuel fonctionne à 100 % de sa capacité (3 surpresseurs sur 4 à 100 %);
- Vidanger les boues des étangs;



- Augmenter la capacité de la station de pompage de tête pour acheminer les débits supplémentaires aux étangs;
- Réduire les eaux de captage et d'infiltration;
- S'assurer d'un dosage d'alun adéquat permettant une déphosphatation optimale.

2016-73

Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier